



**Contribution de Madame Christine DESOUCHES, Ancien Délégué à la paix à la
démocratie et aux droits de l'Homme de l'Organisation internationale de la
Francophonie (OIF), Présidente ASOM**

Séminaire « La Francophonie autour des 25 ans de la déclaration de Bamako »

Séance du 3 juillet 2025

**« « *Francophonie et Démocratie sont indissociables* » : Un quart de siècle avec la
Déclaration de Bamako »**

I Contexte

La Déclaration de Bamako sur les « Pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone » aura 25 ans le 3 novembre 2025.

L'Académie des Sciences d'Outre-mer qui entretient avec la Francophonie une longue relation d'intimité ne pouvait rester indifférente à cet Évènement, à un moment considéré qui plus est comme stratégique.

Durant ces vingt-cinq années, la Déclaration aura, en effet, dans le prolongement de la Charte adoptée à Hanoï en 1997 et révisée en 2005 à Antananarivo, étayé sinon guidé l'action politique de la Francophonie et conforté, par ce biais, le rayonnement de l'Organisation et l'identité de la Communauté francophone : « *Francophonie et démocratie sont indissociables : il ne saurait y avoir d'approfondissement du projet francophone sans une progression constante vers la démocratie et son incarnation dans les faits ; c'est pourquoi la Francophonie fait de l'engagement démocratique une priorité qui doit se traduire par des propositions et des réalisations concrètes* » (3.1) ; « *La démocratie et le développement sont indissociables : ce sont là les facteurs d'une paix durable* » (3.3).

Un quart de siècle plus tard, toutefois, aussi bien la pertinence de cet Instrument normatif et opérationnel quant aux valeurs consensuelles alors proclamées que son efficacité au regard du dispositif de promotion et de sauvegarde de la démocratie et de la paix instauré en particulier en son chapitre 5 et complété par les engagements issus de la Déclaration de Saint Boniface du 14 mai 2006 sur la « Sécurité humaine et la Prévention des conflits », sont au cœur de nombre de controverses actuelles sur ces thèmes tant au niveau mondial et régional que dans l'espace francophone.

Sont notamment pointés, en dépit des engagements souscrits, les crises multiformes de la démocratie, la réduction des libertés et les coups d'Etat qui n'ont cessé de se multiplier depuis une décennie, mais aussi les coups de force et les violations du droit international et du droit humanitaire, parallèlement à ce qui a pu apparaître comme un essoufflement progressif, voire une impuissance dans la réponse des organisations multilatérales, y compris de la part de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et de la Francophonie de façon plus générale.

On constate au mieux, dans tous les cas, associé à des revendications en faveur de souverainetés retrouvées et de plus de justice, un effritement du consensus sur les normes et les valeurs.

Dans un tel contexte de reconfiguration en cours de l'ordre international et de l'apparition de nouvelles alliances, le retrait conjoint de l'OIF, le 18 mars 2025, de trois de ses membres déjà suspendus - parmi les plus historiques (Mali, Burkina-Faso, Niger) - sur les 93 que compte aujourd'hui cette dernière, avec les conséquences nécessairement induites sur la gouvernance et l'avenir d'un Regroupement politico-culturel transnational volontaire autour d'une langue et de valeurs communes, est venu renforcer ce sentiment de l'urgente nécessité de s'interroger à nouveau sur la portée et l'actualité de la Déclaration.

Déjà, en 2024, l'ASOM avait décidé de suivre dorénavant attentivement l'exécution des programmes francophones déployés dans un certain nombre de domaines majeurs intéressant plus particulièrement les académiciennes et académiciens et un Appel avait été lancé, le 7 juin, à l'intention du XIX Sommet de la Francophonie prévu en octobre 2024 en France, à Villers-Cotterêts, mettant l'accent, dans sa partie consacrée à la dimension politique de la Francophonie, à ses Valeurs et à la Paix, sur la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako, avec mises en garde et recommandations à l'appui (**cf Appel**).

En 2025, - désireuse en s'appuyant notamment sur ses membres mobilisés durablement autour de la dynamique francophone — de continuer à apporter sa pierre à un tel exercice de vérité concertée, l'ASOM a décidé de réunir dans le cadre d'un séminaire restreint quelques experts et personnalités parmi les plus qualifiées (acteurs/observateurs du processus de Bamako), ou bien représentatives des différentes parties impliquées dans ce dernier (**cf Liste des participants**) afin de contribuer à approfondir et à actualiser les termes du débat, ainsi que d'émettre un certain nombre de pistes quant à l'avenir de la Déclaration de Bamako et de la Francophonie elle-même (**cf Programme**)

En offrant de tels repères, elle entend renouer ainsi, sans commune mesure d'ampleur, certes, mais avec le même souci de prévention et d'alerte précoce que celui ayant prévalu lors de rendez-vous / anniversaires clés, avec une tradition d'évaluation permanente et de réflexion partagée sur la Déclaration de Bamako et ses textes associés, tel que d'ailleurs prôné par la Déclaration elle-même.

On peut citer à cet égard : en 2005, le *Symposium de Bamako + 5* ; en 2010, l'adoption par le Sommet de Montreux de « *la Résolution sur la Déclaration de Bamako, 10 après* » ; ou encore,

en 2020, la « *Conversation* » autour de l'objet, organisée par la Secrétaire générale de la Francophonie – toutes expressions soutenues par l'élaboration, tous les deux ans, d'un Rapport sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone »

Les conclusions résultant de ces échanges, à l'aune des premiers questionnements qui suivent, seront appelées dans l'immédiat à nourrir les travaux de la séance du 4 juillet consacrée par l'Académie à la Francophonie, « ***De Villers-Cotterêts à Siem Rea, le projet francophone : quelques repères*** », plus particulièrement dans leur volet : « *Des Enjeux politiques et des valeurs* ». Elles feront ensuite l'objet d'une diffusion sous les formes les plus appropriées.

II Questionnements

25 ans après l'adoption de la Déclaration de Bamako, complétée par la Déclaration de Saint Boniface, quel bilan tirer de l'action menée en Francophonie en référence à ces deux textes, ainsi que des évolutions liées constatées dans les pays membres et sur la scène internationale ?

Quelles réponses apporter aux faiblesses et insuffisances qui se sont peu à peu manifestées dans l'application, aussi bien par les Etats et les gouvernements membres que par les Instances de la Francophonie, du dispositif de Bamako dans son ensemble ?

-qu'il s'agisse de l'ancrage de la culture démocratique, de la consolidation des institutions ; de la gestion d'une vie politique apaisée, du respect et de la protection des droits de l'Homme, à travers des actions de renforcement des capacités de tous les acteurs impliqués, de veille et de concertation entre eux ?

-qu'il s'agisse du mécanisme de suivi du chapitre 5 destiné à prévenir, par l'alerte précoce, de potentielles dérives ou encore à réagir plus fermement, tout en continuant d'accompagner les transitions, en cas de non-respect avéré des principes et engagements souscrits dans les chapitres 3 et 4 (« le Périmètre de Bamako ») et donnant lieu à des crises ou à des ruptures de la démocratie, ou à des violations graves ou massives des droits de l'Homme ?

-qu'il s'agisse, enfin, de la « démocratisation des relations internationales », indispensable pendant, selon la Déclaration, de la démocratisation interne, ainsi que du rôle joué dans ce sens par l'OIF, l'APF, les opérateurs, les réseaux institutionnels et la société civile dans les enceintes internationales pour faire progresser cet idéal de plus en plus fortement revendiqué par nombre de pays, dont ceux dits « du Sud global » ?

Concernant plus particulièrement la Déclaration de Saint Boniface, qu'est devenu le concept de la « Sécurité humaine » et son principe dérivé la « Responsabilité de protéger (RDP) » ? Quelles suites ont été données à la Feuille de route opérationnelle adoptée à l'automne 2018 ?

Que pensez-vous des causes des dérives décriées ? Nous sommes nous trompés sur le désir de démocratie ou de protection des droits de l'Homme ou bien sur le consensus semblant régner sur ses traductions politiques et institutionnelles ou tout au moins sur un certain nombre de principes fondamentaux partagés et de balises concrètes « acceptables » et « acceptées » par tous les Pays francophones, conformément à la formule éclairante du Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, à l'aube du processus de préparation de Bamako ?

Le constat dressé est-il excessif ou trop sombre ? Doit-on le nuancer ? De quels acquis peut-on exciper ?

Doit-on incriminer, comme les trois Etats de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) qui viennent de sortir de l'OIF l'ont fait, les disparités dans l'application des mesures spécifiques de réaction préconisées, ou bien est-ce le mécanisme lui-même qui semble aujourd'hui mal adapté, voire contesté au nom du retour du principe de non-ingérence, ou alors est-ce le corpus des valeurs qui ne fait plus consensus ?

Ces « décrochages » sont-ils de nature à fragiliser durablement la Francophonie, à l'inciter en mettre en sourdine la dimension politique pour mettre l'accent sur la langue et la coopération ? Est-ce souhaitable ou réaliste ? De quelle manière ?

Quelles sont les initiatives qui ont été progressivement mises en route pour répondre à ces préoccupations ? Pour essayer d'atténuer ou de combler ces déficits de tous ordres, avec quel bilan ? ; quelles démarches d'ajustement ou de révision du corpus, des procédures ou de la pratique, sont en cours dans l'espace francophone ?

Quelles sont les autres voies que l'on pourrait imaginer, à la lumière des réponses que s'efforcent d'apporter d'autres organisations internationales interpellées de même sur la pertinence des systèmes de promotion et de sauvegarde de la démocratie et des droits de l'Homme et, partant, du développement et de la paix, qu'elles ont secrétés, afin de permettre à la communauté francophone de persévérer, dans ce contexte nouveau, dans toutes ses ambitions, en liaison avec la communauté internationale ?

Que préconiser, enfin, afin de prévenir ou tout moins de contribuer à régler des conflits d'autres types qui sont récemment amplifiés dans l'espace francophone ? De quels outils la Francophonie dispose-t-elle pour ce faire et, de façon plus générale, face aux nouvelles alliances qui se cherchent et s'affirment, pour redevenir un acteur qui compte sur la scène internationale en décomposition/recomposition ?